

Parlons
vrai !

Dimanche 14 juin : zoom sur la Journée Mondiale des Donneurs de sang.



Travail dominical : position claire de la CFDT.



Maison du don Cholet : pourquoi la CFDT a voté contre.



Rationalisation des approvisionnements : oui, mais restons vigilants.

Objet : 📢 **Dimanche 14 juin – Don de sang ou don de soi ? La CFDT fait le point !**

Chers collègues, chers donateurs (de sang et de temps),

La direction nous invite à une belle aventure collective : la **Journée Mondiale des Donneurs de Sang**. Une cause noble et nécessaire, sans aucun doute. Sauf que, comme par hasard, ce sont les salariés qui sont « mis à disposition » pour sauver les apparences... et le planning de la direction.

Deux collectes événementielles sur Tours et Angers avec appel aux volontaires sur les sites alentours.

🍷 **Le casting de cette comédie dominicale** : ✅ **Vous** : un petit co-voiturage improvisé, un sandwich avalé entre deux dons, et des heures majorées à 50% (parce que oui, le dimanche, c'est spécial... même quand on fait semblant que non). ❌ **Eux** : La direction, qui transforme le travail dominical en « moment convivial et inter-sites », les collectivités locales raves d'accueillir des personnels épuisés mais souriants, et la com' qui immortalise votre « engagement » en publiant des photos de vous souriant sur l'intranet.

💡 **La CFDT rappelle :**

- Le travail du dimanche ne doit pas devenir la variable d'ajustement de l'organisation, c'est un droit pas une option!
- Nous ne sommes pas opposés à la générosité, mais nous refusons qu'elle devienne une obligation déguisée ou une porte ouverte à la normalisation du travail dominical !
- La direction joue sur l'émotion et le bénévolat pour faire passer ce qui devrait relever de la négociation, pas de l'appel au don de soi.

⚠️ **Alors, volontaires ?** Oui, pour défendre nos droits et la qualité du service public. Non, pour qu'un dimanche « exceptionnel » devienne, dans six mois, une organisation ordinaire sans compensation.

🔗 **Le don du sang, oui – le don de soi, non merci.**

CFDT – Ensemble, on ne se laisse pas saigner.

PS : Si la direction installe un baby-foot pour « détendre l'atmosphère » pendant les dimanches travaillés, rappelez-vous : une partie, c'est toujours mieux entre amis... et en pyjama.

ÉDITO



Au sein de l'Établissement Français du Sang, nous accomplissons chaque jour une mission essentielle : collecter, préparer et distribuer des produits sanguins indispensables aux patients. **Notre engagement est total et personne ne remet en cause l'importance de la continuité du service public de santé.**

Mais aujourd'hui, la direction régionale envisage d'imposer le travail dominical dans deux services qui, jusqu'à présent, n'en ont jamais eu besoin pour assurer ses missions : les prélèvements et la préparation. **Ces deux mêmes services qui travaillent déjà trop régulièrement les samedis (jusqu'à 26 par an et par salarié en Préparation).**

Cette décision pose une question simple : pourquoi changer un équilibre qui fonctionne.

En **France**, le dimanche constitue historiquement **un jour de repos partagé**. Il ne s'agit pas seulement d'une tradition, mais d'un repère collectif structurant la vie sociale.

Le dimanche est souvent le seul jour commun aux familles, un moment dédié aux enfants et un temps réservé aux engagements associatifs, sportifs ou culturels.

Supprimer ou banaliser ce jour de repos fragilise l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. **Or, cet équilibre est aujourd'hui reconnu comme un facteur clé de bien-être et de performance durable.**

Même lorsque le travail dominical est présenté comme basé sur le volontariat, la réalité peut être plus complexe : **pression implicite, inégalités entre salariés, impact sur l'évolution professionnelle.**

Le Repos Dominical constitue le principe en droit du travail : article L3132-3 du Code du travail :

« Dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche. »

Toute dérogation doit être justifiée par la continuité indispensable d'activité. Or, notre organisation actuelle en CPDL permet d'assurer la continuité de la mission de la transfusion sanguine sans travail dominical, hormis les services d'IH/DEL ouvert 24 h sur 24.

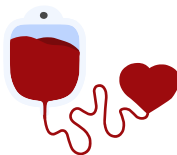
Toute modification importante de l'organisation nécessite une consultation. La mise en place du travail le dimanche constitue, malgré les dires de la direction: une modification de l'organisation du travail ; un impact direct sur les conditions de travail ; un risque en matière de santé et sécurité. Le travail dominical peut entraîner : déséquilibre des rythmes biologiques, fatigue accrue, risques psychosociaux. L'article L 4121-1 prévoit que l'employeur prenne toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Il ne doit pas seulement diminuer le risque mais doit l'empêcher. A l'EFS CPDL, la direction en est à l'origine!

En 2027, lorsque les MDD seront ouvertes les samedis après-midi (pour collecter du plasma, qui part au LFB ensuite), les personnels de la prépa travailleront ils tous les dimanches?
Serez-vous toujours volontaires?

À ceux (ou à celle) qui disent : "en 2026, il n'y a qu'un dimanche travaillé", la CFDT rappelle que la QBD qui ne devait ouvrir que 2 ou 3 dimanches ou jours fériés par an... on en est à 10!!

À qui le tour? Merci patron!

POURQUOI LA CFDT A VOTÉ CONTRE



MDD
Cholet

Alors que les élus CFDT du CSE EFS CPDL avaient rendu un avis **positif** sur l'implantation d'une MDD à Cholet, le 5 février 2026, ils ont rendu un avis **défavorable** sur le projet d'organisation de cette future Maison du Don de Cholet.

Si certaines de nos propositions ont été entendues, le projet soulève encore de fortes inquiétudes :

- L'Employé Relation Donneur (ERD) va devoir assurer **seul plusieurs missions** en même temps (accueil, enregistrement, téléphone, collation). Cette polyvalence excessive risque d'impacter la qualité d'accueil, la sécurité des donneurs et les conditions de travail.
- **Aucun dispositif d'alarme pour travailleur isolé** (DATI) n'est prévu, malgré nos demandes répétées.
- Ce fonctionnement repose largement sur les équipes d'Angers et sur d'éventuels recrutements à venir, dans un contexte déjà tendu en effectifs. **Cela fait peser un risque réel de surcharge et d'instabilité.**
- Enfin, des inégalités de traitement persistent entre salariés : à titre d'exemple, les salariés de Bourges et Châteauroux ne bénéficient ni de prime mobilité ni d'accès au volontariat, alors qu'ils sont dans la même situation.

C'est d'ailleurs pour ça que la section CFDT CPDL a demandé l'ouverture d'une négociation sur la mobilité régionale comme le prévoit les accords EFS.

La CFDT demande des garanties claires sur la sécurité, les effectifs et l'organisation, ainsi qu'un retour d'expérience avant toute validation définitive.

La CFDT reste pleinement mobilisée pour défendre vos conditions de travail.

Info
pratique
JSO

JOURNÉE DE SOLIDARITÉ : CHANGEMENT DES RÈGLES PAR RAPPORT À 2025

Si vous avez opté pour **le fractionnement de la JSO**, à temps plein vous devez réaliser 1h10 par période (au prorata pour les temps partiels). Ce temps **n'est plus plafonné**, c'est-à-dire que vous pouvez **faire plus** par période et le temps réalisé au-delà des 280 heures sera **automatiquement validé et attribué à la JSO** dans la limite des 7h qui doivent être faites pour l'année.

Attention : à minima 3h30 doivent être attribuées avant la fin des 3 premières périodes de l'année soit **avant le 1er aout 26.**



RATIONALISATION DES APPROVISIONNEMENTS : LA CFDT VOTE POUR, AVEC VIGILANCE.

Organisation
logistique



La **CFDT** reconnaît la pertinence du projet visant à rationaliser l'approvisionnement des sites régionaux à partir des magasins centraux de Tours et Rezé.

Fidèle à ses positions, la **CFDT** a toujours été **favorable** à l'internalisation des activités, pour non seulement mieux maîtriser l'organisation, mais aussi renforcer le lien entre salariés.

La CFDT soutient les objectifs affichés :

- un meilleur lissage de la charge de travail des magasins centraux,
- une optimisation des dépenses (gain estimé à 83 000 €),
- des améliorations ergonomiques et organisationnelles sur plusieurs sites.

Toutefois, la **CFDT** émet deux points de vigilance majeurs :

1. Le risque routier : la limite de 4 heures aller-retour (trajet + déchargement) doit être strictement respectée et suivie. Les formations à la conduite et à la prévention du risque routier doivent être maintenues et adaptées. Le DUERP devra être mis à jour.
2. La polyvalence : l'élargissement des missions vers la livraison ne doit pas générer de surcharge non reconnue ni de dilution des responsabilités.

La **CFDT**, organisation syndicale majoritaire à l'EFS CPDL, émet un avis **favorable** à ce projet, tout en restant particulièrement vigilante à sa mise en œuvre. Un retour d'expérience (REX) est demandé afin d'en mesurer les effets réels sur les conditions de travail.

Bulletin
de paie

PROJET NATIONAL DE DÉMATÉRIALISATION DU BULLETIN DE PAIE ET MISE EN PLACE D'UN COFFRE-FORT ÉLECTRONIQUE



Le projet national de dématérialisation des bulletins de salaire et de mise en place d'un coffre-fort électronique sera déployé à partir de **mai 2026**.

Les salariés pourront refuser la dématérialisation s'ils le souhaitent.

CONGÉS PAYÉS ET ARRÊT MALADIE



Congés
Payés

Concernant la rétroactivité des congés sur arrêt maladie suite à la loi d'avril 2024, certains d'entre vous ont fait des demandes à la direction, qui n'a pas donné un e suite favorable.

Un dossier collectif en CPDL est en cours aux prud'hommes malheureusement, avec les lenteurs de la justice actuelle, les reports ... la décision qui devait être rendue fin d'année 2025, a été reportée au 28 avril 2026.

Or la date butoir, du 24 avril 2026, pour réclamer sur les années 2021 à 2024 sera dépassée.

Donc si certains d'entre vous souhaitent faire une action juridique individuelle, ils devront la faire avant et sans avoir le résultat de l'action en cours.

BUDGET 2026

SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE : INFORMATION SUR L'EPRD 2026



La direction a présenté les objectifs d'activité et le budget 2026, avec **une augmentation des prélèvements de plasma d'aphérèse (+50 %)** et **une hausse des ETP (+28,5)**. Le document étant national, de nombreuses informations manquent pour la région. Les élus CFDT demandent des précisions et le détail, les supports de présentation étant incomplets et donc ininterprétables.

AGENDA & INFOS

Visites programmées de vos élus **CFDT** du CSE :

- Châteauroux** : Jeudi 12 mars
- La Roche sur Yon et Skyline** : Jeudi 19 mars
- Laval et ABG** : Jeudi 26 mars



**Vos élus
CFDT du CSE
vous rendent
visite**

Calendrier



Vendredi 27 février : Date limite de pause des RCV et autres pour la période P2 du 12 avril au 6 juin.



Samedi 28 février : Date limite de réponse des congés S2.



Vendredi 27 mars : Remise des plannings de la période du 12 avril au 6 juin 2026.

La **CFDT** vous informe régulièrement, notamment via ses articles "Mode Op"

Ce mois-ci, nous vous repartageons le mode opératoire pour vous aider à **commander vos chèques Culture**, la campagne venant de s'ouvrir (depuis le 15/02) sur le site du CSE. Pour rappel, chaque salarié a le droit à **65 € par an**.



Contacts

Elodie Bernard,
déléguée syndicale régionale
CFDT EFS/CPDL
elodie.bernard44@orange.fr
06 71 11 29 08

Carole Foratier,
déléguée syndicale régionale
CFDT EFS/CPDL
foratier.carole@gmail.com
06 88 60 56 33

La **CFDT**, c'est des infos à destination de tous les salariés.
Et aussi des infos régulières réservées aux adhérents.
Si vous souhaitez adhérer, n'hésitez pas à prendre contact ou à utiliser le
bulletin d'adhésion que vous trouverez avec le QRCode ci-dessous !



**ÉTABLISSEMENT
FRANÇAIS DU SANG**
CENTRE-PAYS-DE-LA-LOIRE



**Adhérez à
la CFDT**

Les journées mondiales de mars

Dimanche 8 mars
Journée mondiale du
droit des femmes



Samedi 28 mars
Journée mondiale de
l'endométriose

